

CONTRAT POUR UNE ŒUVRE MUSICALE

Entre les soussignés :

Futura

Association à but non lucratif loi 1901
sise 5 rue des Alpes, BP314, 26401 CREST cedex
Tél. 06 07 10 62 23
N° SIRET : 403 237 860 00024 APE 913E
Licence n° R/26/0323
Représentée par Denis Dufour en qualité de directeur
Ci-après dénommée *l'employeur* d'une part,

et

Elsa Justel

domiciliée 36 rue Emile Dequen 94300 Vincennes
Ci-après dénommé *le compositeur* d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

Le compositeur fournit à Futura des œuvres ayant pour titres *Alba Sud, Fy Mor, La Radio ça détend, Pieza en Forma de Té, Ichihualasto, Du libe, Puntos comas y refritos, Gwerz, Purzelbäume, Débris* qui seront jouées en concert à Crest le 24 octobre 2003 dans le cadre du Festival international d'art acousmatique Futura 2003.

Article 2

Le compositeur touchera pour ces œuvres des droits d'auteur s'élevant à la somme de 350 Euros (Trois Cent Cinquante Euros) net.
L'employeur effectuera le paiement des diverses charges inhérentes à ce règlement.
Le paiement interviendra fin 2003 par virement sur le compte bancaire du *compositeur* ouvert au Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Article 3

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Valence, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait à Paris en deux exemplaires, le 2 septembre 2003

L'employeur

faire précéder la signature de la mention manuscrite: "lu et approuvé"

Le compositeur

Lu et approuvé


exemplaire à conserver